

LANDEVANT le 12 Octobre 2017

Jean-Paul LE LAN  
Commissaire Enquêteur  
8, Impasse des Brises  
56260 LARMOR-PLAGE  
Tél: 06 75 51 63 95  
e.mail: [jp-lelan@orange.fr](mailto:jp-lelan@orange.fr)

A

Monsieur le Président  
Communauté de Communes  
AURAY QUIBERON  
TERRE ATLANTIQUE  
Espace Tertiaire Porte Océane  
2, Rue du Danemark BP 70447  
56404 AURAY CEDEX

Objet: Procès-verbal de synthèse  
Enquête publique: Zonage d'assainissement  
des eaux usées de la commune de LANDEVANT.

Référence: Code de l'environnement: Article R 123-18  
Dossier TA n°E17000150/35

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions du Code de l'Environnement, ci-dessus référencé, je vous sou mets, ci-joint, le procès-verbal de synthèse, établi à la suite de l'enquête publique portant sur la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LANDEVANT.

Il contient les observations du public, recueillies pendant la période de l'enquête ainsi que mes propres interrogations.

Je vous saurais gré de me faire parvenir, sous quinze jours, votre mémoire en réponse.

Dans l'attente de vos propres considérations, explications ou solutions éventuelles,  
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Paul LE LAN  
Commissaire Enquêteur



PJ: PV de synthèse  
avec copie du registre d'enquête

Copie: Monsieur le Maire de LANDEVANT

Lettre et PV de Synthèse remis en mains propres, ce jour, 12 Octobre 2017,  
dans les locaux de la mairie de LANDEVANT, à Mme Sylvia NOBLANC d'AQTA,  
avec copie à M. le Maire, présent au rendez-vous de remise des documents.

Reception du PV le 12.10.17



Reception du PV le 12.10.17



ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT  
DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE LANDEVANT  
TA n° E17000150/35  
7 Septembre au 9 Octobre 2017

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE**  
( Code de l'Environnement, Article R123-18)

L'enquête publique relative à la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LANDEVANT a été organisée pendant 33 jours, du 7 Septembre au 9 Octobre 2017, dans des conditions permettant au public d'accéder facilement au dossier et aux divers documents et plans mis à sa disposition et de formuler ses observations et remarques.

**LES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

L'enquête a donné lieu à 5 observations écrites, inscrites sur le registre (PIECE JOINTE):

- celle de M. et Mme GLEMAREC Louis, le 19 Septembre 2017: propriétaires, avec leur sœur, Mme CHAMPAGNE, d'une maison avec peu de terrain, au lieu-dit «Mané Lann Vraz» en LANDEVANT, ils réclament depuis plusieurs années un raccordement au réseau d'assainissement collectif mais n'ont jamais obtenu satisfaction. Ils indiquent que leurs voisins sont dans la même situation. Ils ont réclamé une copie du dossier d'enquête publique.

- celle de M. et Mme LEBRUN du village de «Kersard», le 23 Septembre 2017: ils se renseignent sur l'évolution du mode d'assainissement dans leur hameau et sur une éventuelle connexion au réseau collectif.

- celle de M. Lionel DAUBERT, le 6 Octobre 2017: il signale que les documents «LOCALISATION GEOGRAPHIQUE» (Annexe 1 de l'Annexe 4 de l'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE) datent de 2006 et «ne sont, en partie, plus d'actualité».

- celle de Mme Anne-Marie LE BOT de PLOUZANE (Finistère), le 9 Octobre 2017: propriétaire d'une maison à «Mané Lann Vraz» en LANDEVANT, elle demande un raccordement au réseau d'assainissement collectif qui aboutit à toute proximité.

- celle d'Aurélia KERBART, le 9 Octobre 2017: habitant «Mané Lann Vraz» à LANDEVANT, dans une maison sans terrain attenant, elle sollicite également le raccordement au réseau collectif.

Le 23 Septembre, lors de la permanence du Commissaire Enquêteur, une autre personne du bourg (demeurant sortie Nord/Est, proche de la route d'Hennebont) a consulté le dossier et a interrogé sur la modification du réseau d'assainissement dans son quartier, du fait de la création d'un lotissement. Sachant que celui-ci est privé, il a constaté qu'aucun ouvrage public n'est prévu pour le desservir. Il n'a pas laissé son identité ni inscrit de remarque sur le registre.



Le 9 Octobre 2017, pendant la permanence du Commissaire Enquêteur, s'est présenté M. Jean-Yves GUICHARD de «Coët Crann» à LANDEVANT pour se renseigner sur l'arrivée ou non du réseau collectif à son village. Il indique qu'une étude avait été réalisée, il y a quelques années, en vue d'un assainissement collectif de son village. En lui présentant les plans, il lui a été répondu que le projet de révision du zonage d'assainissement ne le prévoit pas. Il en a pris acte et n'a pas souhaité déposer d'observation sur le registre.

## **LES QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

### **1 – Population de LANDEVANT**

Selon l'INSEE, au recensement de 2012, elle était de 3407 habitants alors que dans l'avis de la MRAe et selon une estimation de la commune, elle était de 3336 habitants en 2013 et que le site Internet de la commune indique 3453 habitants.

Une croissance de 2,2 % par an et une augmentation de 1000 à 1050 habitants dans les 15 ans est envisagée au PLU. Sur la base de quel nombre d'habitants a été estimée cette progression?

### **2 – Rapport de présentation**

#### **- Page 14 et 15**

A la suite du diagnostic de réseau réalisé en 2013, un programme de travaux avait été établi (lutte contre les apports d'eaux pluviales, lutte contre les eaux parasites d'infiltration, fiabilisation et renforcement du réseau de transfert, lutte contre la fermentation dans les réseaux d'eaux usées, enquête sur les rejets industriels).

La plupart des actions sont indiquées «**à programmer**»: qu'en est-il exactement? Le programme est-il validé? Les travaux sont-ils engagés ou ont-ils été reportés après l'adoption du projet de révision du zonage d'assainissement?

Le plan dénommé «OSSATURE DU RESEAU EAUX USEES», positionné entre la page 15 et la page 16 est-il complet, notamment dans les secteurs de la sortie du bourg, route de BAUD, de «La Chapelle», de «Demi Ville», du «Vieux Chêne»?

#### **- Page 16**

372 installations ont été comptabilisées par le SPANC en assainissement non collectif pour l'année 2015. Ce chiffre a-t-il pu être actualisé?

### **3 – Evaluation environnementale**

#### **- Page 31**

Mêmes questions que pour les pages 14 et 15 du Rapport de Présentation: les travaux sont-ils programmés? Quel est le calendrier de réalisation?

#### **- Page 35**

Il est fait état d'études de filières d'assainissement qui constatent l'aptitude à l'infiltration des sols de LOCMARIA. De quels études s'agit-il?

Elles semblent contredire le document «ANNEXES SANITAIRES: NOTE DE PRESENTATION»



(Géolit/Urba-rplu-02-145), joint au PLU de la commune de LANDEVANT et qui mentionne, à la page 17, pour les secteurs constructibles concernés par un assainissement autonome:

. aptitude médiocre (sols superficiels et/ou argileux et/ou hydromorphes) à LOCMARIA et MANE LANN VRAZ,

. aptitude correcte (sols sains mais moyennement profonds) à KERZARD.

Peut-on expliquer cette divergence?

Les nouvelles techniques d'assainissement individuel évoquées dans le même document ont-elles été utilisées pour résoudre le problème posé et permettre un assainissement individuel sans risque?

- Page 49

Le choix de la construction d'une nouvelle station d'épuration est-il définitivement arrêté? S'agit-il d'une construction ou d'un redimensionnement comme indiqué dans différents documents? Une délibération a-t-elle été prise par la Communauté de Communes? Si oui, à quelle date? L'ouvrage sera-t-il propre à LANDEVANT ou commun à plusieurs communes? Le coût est-il estimé, à l'instar de celui des travaux d'amélioration du réseau de collecte? Comment sont financés ces divers investissements?

N'a-t-il pas été envisagé d'effectuer une même enquête publique pour la révision du zonage d'assainissement et pour la station d'épuration à construire ou à redimensionner?

La valorisation des boues nécessitera de nouvelles surfaces agricoles: y a-t-il des disponibilités? Les agriculteurs du secteur sont-ils toujours intéressés?

Concernant le réseau, il est prévu des actions de réhabilitation et de remplacement. A-t-il été programmé un allongement de ce réseau pour tenir compte de l'urbanisation de nouveaux terrains dans le bourg et, donc, de la modification du périmètre d'assainissement collectif?

- Page 50

Le calendrier présenté est-il validé définitivement?

- Annexes

Les données d'autosurveillance de la station de LANDEVANT, fournies par la SAUR (ANNEXE 3 de l'EVALUATION ENVIRONNEMENTAL) sont datées de 2015: existent-elles pour 2016?

Les bulletins d'analyse de boues de la SAUR (Annexe 2 de l'ANNEXE 4 de l'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE) sont établis pour l'année 2015: des prélèvements ont-ils été effectués en 2016 et les résultats sont-ils connus?

#### **4 – Carte de délimitation du zonage d'assainissement**

Dans l'espace «ZONAGE COLLECTIF 2017», colorié en jaune, subsistent:

- dans le bourg, 4 terrains,

- à l'entrée de la zone d'activité de la Gare, 1 terrain

- au village Mané, Demi Ville, route de Nostang, côté Parc d'Activité de Mané Craping, 1 ensemble de maisons,

coloriés en blanc, «ZONAGE NON COLLECTIF»: y a-t-il une explication? Correspondent-ils tous à des espaces verts non constructibles?

Le 12 Octobre 2017

Jean-Paul LE LAN

Commissaire Enquêteur

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête : Révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Landévant

**Arrêté d'ouverture de l'enquête :**

arrêté n° 2017 AG/120 REG en date du 17 Août 2017 de

M. le Président : le Président de la Communauté de communes Auroz Quiberon

M. le Préfet de : Terre Atlantique

~~Président de la commission d'enquête~~ - Commissaire enquêteur :

|                      |   |                  |         |                       |
|----------------------|---|------------------|---------|-----------------------|
| Membres titulaires : | M | Jean-Paul LE LAN | qualité | Commissaire enquêteur |
|                      | M |                  | qualité |                       |
|                      | M |                  | qualité |                       |
|                      | M |                  | qualité |                       |
| Membres suppléants : | M |                  | qualité |                       |
|                      | M |                  | qualité |                       |
|                      | M |                  | qualité |                       |

Durée de l'enquête : (dates) d'ouverture : du jeudi 7 Septembre au lundi 9 Septembre 2017

les lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h30  
 le mercredi de 8h45 à 12h et de - à -  
 le samedi de 9h30 à 12h et de - à -

Siège de l'enquête : Mairie de LANDEVANT, 15 Rue Nationale 56690 LANDEVANT

Autres lieux de consultation du dossier : Sites Internet de la Communauté de Communes AURAZ QUIBERON Terre Atlantique (www.auroz-querbon.fr) et de la Commune de LANDEVANT (www.landeavant.fr)

Registre d'enquête : de 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie de LANDEVANT - 15, Rue Nationale - 56690 LANDEVANT ou sur la boîte Mail suivante : eau.assainissement@auroz-querbon.fr

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

seront tenus à la disposition du public dès leur réception à la mairie de LANDEVANT et au siège de la Communauté de Communes ainsi que sur les sites internet de ces collectivités.

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

Reception du public par le commissaire enquêteur :

le jeudi 7 Septembre 2017 de 9h à 12h et de - à -  
 le mercredi 13 Septembre 2017 de 9h30 à 12h et de - à -  
 le lundi 18 Septembre 2017 de 14h à 17h et de 14h à 17h  
 le samedi 23 Septembre 2017 de 9h30 à 12h et de - à -  
 le mardi 3 Octobre 2017 de 9h à 12h et de - à -  
 le lundi 9 Octobre 2017 de - à - et de 14h à 17h

une réunion publique :  a été organisée par le Commissaire enquêteur Jean-Paul LE LAN

PREMIERE JOURNÉE

Les 7 / 09 / 2017 de 09 heures 00 à 12 heures 00

Observations de M<sup>lle</sup>

Père de Commissaire Enquêteur : avenue  
visite

7 / 09 / 2017 de 13h45 à 17h30  
Aucune observation.

8, 9, 11, 12 Septembre 2017

Aucune consultation de dossier : aucune  
observation

13 Septembre 2017 de 9h30 à 12h  
Présence du Commissaire Enquêteur  
Aucune observation

13 Septembre 2017 après-midi : fermeture  
de la base

14, 15, 16 Septembre 2017  
Aucune observation

lundi 18 Septembre 2017 Matin  
Aucune visite : aucune observation

lundi 18 Septembre après-midi : présence  
du Commissaire enquêteur : aucune  
visite.

Aucune observation après le départ  
du Commissaire enquêteur

Jean-Paul LE LAN  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Abadi - 19.09.2017

après une visite à la mairie de Poydicant  
j'ai eu avec ma sœur, M<sup>lle</sup> Champagne - une  
maison à usage payé - commune de Poydicant  
adresse route route nationale N°165  
qui ne fait le tout à l'équivalent que je  
résume depuis plusieurs années sans  
résultat tout le quartier est dans la  
même situation. cela devient grave  
mon téléphone = 01-48-3522-66.  
pour mes un dossier - urgent -  
M<sup>lle</sup> G. ENFARRE Louis 117 Rue Chante  
Tilloy autor. Plois 93.30

21, 22, 23 septembre 2017

Aucun visite aucune consultation  
aucun dossier : aucune observation

Jeudi 23 septembre 2017 de 9<sup>h</sup>30 à 12h  
Réunion de la Commission d'urbanisme

Jeudi 23 septembre 2017, M<sup>lle</sup> et M<sup>lle</sup> Lebrun ont  
consulté le dossier d'aménagement. Résident à Kergand  
à Landividy, ils ont constaté ne pas être concernés  
par le projet.

24, 25, 27, 28, 29, 30 septembre 2017

Aucun visite, aucune consultation  
aucun dossier

1 octobre 2017 : interne

Mardi 3 octobre 2017 - 9h à 12h -  
Présence du Commissaire Espéretan

Aucune visite. Aucune observations.  
Après-midi + 4, 5, 6 et 7/10/17 : Aucune visite

Vendredi 6 octobre 2017.

Il serait nécessaire de notifier à la SAOH  
que les documents qui sont dans l'Annexe 1  
"localisation géographique" ne sont, en partie, plus  
d'actualité. Ce sont des documents datant de  
2006!

A. DAUBERT Lionel. L'Esprit. Leclercq.

Mardi 3 octobre 2017

Matin : aucune visite

Après-midi (16-17h) Présence du  
Commissaire Espéretan

Mme LE BOT - Anne - Marie propriétaire de Marie-La  
Vues demande de tout ce l'égoût pour le quartier pour  
un meilleur évacuation et assainissement ~~de l'égoût~~ avec  
une fosse septique ~~existante~~ depuis 20 ans pour voir me  
consulter au 02 33 33 24 31 - M<sup>lle</sup> LE BOT Anne Marie 65 Rue de la  
Duffau - 20190 Plazacé.

Jean-Paul **SELAN**  
COMMISSAIRE - IR

2



lundi 9 octobre 2017 KERBART Auêba  
rue de Opiné laun Vroez LANDEVANT  
Observant la zone d'assainissement collectif  
je demande le recensement de ma propriété

~~AV~~

Jean-Paul LE LAN  
COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

12